

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 03843

Numéro SIREN : 513 023 838

Nom ou dénomination : 1 PLUZ 1

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2019 sous le numéro de dépôt 16981

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD	
Liberté-Egalité-Fraternité REPUBLIQUE FRANCAISE				2019	
Exercice ouvert le		01012018	et clos le		31122018
Régime simplifié d'imposition				x	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social		
SAS 1 PLUZ 1			3 Avenue du Petit Clamart		
SIRET			92140 CLAMART		
5 1 3 0 2 3 8 3 8 0 0 0 1 6			Ancienne adresse en cas de changement:		
Adresse du principal établissement:			DEPOT N° 16981		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées Services			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%	
		0		Déficit	
		Bénéfice imposable à 15%			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
				CEGID	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
SANANES 35 Rue Scheffer 75116 PARIS					
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)			Date: 20/04/2019		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Lieu: CLAMART		
			Qualité et nom du signataire: Gérante		
N° d'agrément du CGA/OMGA viseur conventionné			Signature: Mme LEJEUNE		

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le			
				3 1 1 2 2 0 1 8	3 1 1 2 2 0 1 7			
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	26 057	20 000	6 057	1 539	
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
	Total I (5)	044	048	26 057	20 000	6 057	1 539	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	2 640		2 640	2 350
		Autres * (3)	072	074	3 406		3 406	820
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	2 855		2 855	882	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	8 901		8 901	4 052
		Total général (I+II)	110	112	34 958	20 000	14 958	5 591
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET			
				1	2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	132				
	Report à nouveau			134		2 031	825	
	Résultat de l'exercice			136		546	1 205	
	Provisions réglementées			140				
		Total I		142		3 577	3 031	
	Provisions pour risques et charges			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		4 574		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		3 961	583	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	172		2 845	1 977	
	Produits constatés d'avance			174				
		Total III		176		11 381	2 561	
	Total général (I + II + III)		180		14 958	5 591		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		5 633	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2019

RÉSULTAT COMPTABLE		Désignation de l'entreprise SAS 1 PLUZ 1				Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 8				Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 7				
		Néant		*										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210									
	Production vendue	biens	215	dont export et livraisons intracommunautaires	214									
														services *
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222									
	Production immobilisée *				224									
	Subventions d'exploitation reçues				226									
	Autres produits				230	51				0				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	18 940				14 351				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234								
		Variation de stock (marchandises) *				236								
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240									
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	16 330				11 802				
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 297)			244	297				408				
Rémunérations du personnel *					250									
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252									
Dotations aux amortissements *					254	1 115				501				
Dotations aux provisions					256									
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262							7		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260											
Total des charges d'exploitation (II)				264	17 743				12 717					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 197				1 634					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280									
	Produits exceptionnels (IV)				290									
	Charges financières (V)				294	605			429					
	Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	45							
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348										
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	546				1 205					
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	546	314								
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318									
	Provisions non déductibles *				322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248									
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997					
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de reconstruction de la défense (44. terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)	138		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990						
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350				
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655									
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	546				354				
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356									
	Déficits antérieurs reportables : *5.....639 dont imputés sur le résultat :									360	546			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	0				372					

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1 PLUZ 1 Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
ACTIF IMMOBILISÉ										
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406			
	Autres	410		412		414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426			
	Constructions	430		432		434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446			
	Installations générales agencements divers	450	14 367	452	4 800	454	456	19 167	19 167	
	Matériel de transport	460		462		464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	6 057	472	833	474	476	6 890	6 890	
	Immobilisations financières	480		482		484	486			
	TOTAL	490	20 424	492	5 633	494	496	26 057	26 057	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles										
	Terrains	500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	13 051	542	812	544	546	13 864		
	Matériel de transport	550		552		554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	5 834	562	303	564	566	6 137		
	TOTAL	570	18 885	572	1 115	574	576	20 000		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
	TOTAL				596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 1 PLUZ 1				Néant <input type="checkbox"/> *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques matériel et outillage	730		735			4			
Inst. générales agenc. am. divers	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	5 639	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983	546	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984	5 093						
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870	5 093						
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	3 778		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	2 297		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Registre
Commerce III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8 N° SIRET 5 1 3 0 2 3 8 3 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 1 PLUZ 1

ADRESSE (voie) 3 Avenue du Petit Clamart

CODE POSTAL 92140 VILLE CLAMART

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique DAUMAL Prénom(s) Isabelle

Nom marital LEJEUNE % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 300662 N° Département 92 Commune Pays

Adresse : N° 3 Voie Avenue du Petit Clamart

Code postal 92140 Commune CLAMART Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Group

1PLUZ1
Société par Action Simplifiée
3 Avenue du Petit Clamart – 92140 – CLAMART
513 023 838 R.C.S. NANTERRE

RAPPORT DE LA PRESIDENCE CONCERNANT
LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31.12.2018

Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31.12.2018

Madame,

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales réglementaire, afin d'examiner les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018 et se rendre compte de l'activité de la société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé avec le présent rapport, les documents suivants :

- Les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation au cours de cette assemblée.

1. Établissement des comptes annuels

Nous vous précisons que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les comptes font apparaître un bénéfice après déduction des amortissements et des provisions légales, que nous vous proposons de répartir suivant les dispositions statutaires.

2. Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé

Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice 2018 laisse apparaître une stabilité du chiffre d'affaires ainsi que des frais de gestion.

3-Conventions réglementées visées à l'article 223.19 du Code de Commerce

Aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été portée à la connaissance du gérant.

4. Affectation du résultat

Il a été décidé d'affecter le résultat de l'exercice au compte « Report à nouveau ».

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la présidente quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Clamart le 20 Mai 2019

La Présidente

1PLUZ1
3, avenue Du Petit Clamart
92140 CLAMART
01 41 08 87 26

Isabelle LEJEUNE DAUMAL



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 20 Mai 2019

Société 1PLUZ1

Société par actions simplifiées unipersonnel au capital de 1.000 €.

Siège social 3 avenue du Petit Clamart 92140 CLAMART

RCS 513 023 838 Nanterre

Procès-verbal de la décision ordinaire en date du 20 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai à 14 heures.

La Présidente de la Société par actions simplifiées susnommée au capital de 1 000,00 €uros, ont pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la Présidente.

La Présidente Madame LEJEUNE Isabelle est présente.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du Jour :

1. Rapport de gestion de la Présidente sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31/12/18.
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/18 et affectation du résultat.
4. Rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 223 du code de commerce et décision à cet égard.
5. Fixation de la rémunération de la Présidente
6. Quitus à la Présidente.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la Présidente pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018, de la manière suivante : compte de report à nouveau. Il est précisé que Madame LEJEUNE Isabelle n'a pas perçu pas de rémunérations au titre de l'année 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de ne pas attribuer de rémunération au titre de l'année 2019 pour la Présidente Madame LEJEUNE DAUMAL Isabelle.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures, après signature du présent procès-verbal.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés.

Madame Isabelle LEJEUNE DAUMAL
Présidente



1PLUZ1
3, avenue Du Petit Clamart
92140 CLAMART
01 41 08 87 26

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

par son représentant légal (Qualité et identité)

par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: LEJEUNE
prénom: Isabelle
adresse ou dénomination: 3 Av. du Petit Clamart
..... 92140 CLAMART
adresse du siège: 3 Av. du Petit Clamart
..... 92140 CLAMART
numéro unique d'identification- (Siren): 513 023 838

Signature



1PLUZ1
3, avenue Du Petit Clamart
92140 CLAMART
01 41 08 87 26